

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

Prolégomènes à une typologie des sociétés par actions

Journal de la société statistique de Paris, tome 106 (1965), p. 200-208

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1965__106__200_0

© Société de statistique de Paris, 1965, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

PROLÉGOMÈNES A UNE TYPOLOGIE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Les sociétés par actions ont surtout été étudiées jusqu'à maintenant par les juristes de droit commercial et les économistes. Les autres spécialistes des sciences humaines ne se sont guère encore penchés sur elles. Or l'examen d'une société par actions du point de vue de son potentiel industriel ou du groupe financier auquel elle appartient, si elle peut fournir des renseignements précieux pour l'investisseur, renseigne peu le sociologue sur la structure réelle qu'elle constitue et ce qui la différencie éventuellement d'autres structures sociales. Il en résulte que dans le public et même dans les milieux scientifiques, on parle des « grandes sociétés » et des « actionnaires » en général, comme s'il s'agissait de milieux homogènes et dont on ne peut d'ailleurs savoir quelque chose de concret.

Or il nous a semblé que ces milieux sociaux constitués par les grandes sociétés par actions devaient présenter des structures variées et complexes, que leur étude devait être aussi éclairante pour une meilleure connaissance des sociétés humaines que celle des autres groupements qu'étudie la sociologie et que, même, étant donné le rôle important que jouent dans notre monde contemporain les détenteurs et investisseurs de capitaux, il s'agissait d'un domaine à maints égards d'un intérêt privilégié.

Le sociologue a pu craindre longtemps de ne pas disposer de moyens d'approche de cet aspect de la réalité sociale. Dans le cadre des études de sociologie basées sur l'analyse statistique du contenu des actes de la pratique juridique que nous menons, notamment dans ce Journal, depuis 1951, nous avons montré ici même (*cf.* « Pour une étude sociologique des sociétés anonymes françaises », in J. S. S. P., 4^e numéro de 1962) que ces moyens existaient, sous la forme notamment des listes de souscripteurs annexées aux actes constatant la constitution et les augmentations de capital en numéraire des sociétés par actions, listes qui sont publiques et peuvent être consultées tant au Service du Registre du Commerce dont dépend la société en cause qu'au Registre central tenu à Paris à l'Institut national de la Propriété industrielle. Nous pensons que l'étude systématique de ces listes de souscripteurs, qui mentionnent les noms, professions et adresses de ceux-ci et le nombre des actions souscrites, permettrait une meilleure connaissance de la structure du milieu des actionnaires.

A vrai dire ce milieu des actionnaires dits « bailleurs de fonds » par opposition à celui des « contrôlares » qui dominent et dirigent la société (selon la terminologie employée par le professeur Champaud dans son ouvrage sur « Le pouvoir de concentration de la société par actions », Sirey, 1962) ne constitue qu'un des éléments de caractérisation de la société, puisqu'il faut en faire intervenir d'autres tels que la structure financière, économique, technique, historique de la société, le fait qu'elle comporte ou non une participation d'organismes publics, qu'elle est cotée ou non en bourse, et ceci à Paris ou en province, son volume, ses liaisons, son type d'activité (industrielle, holding financier, patrimoine immobilier déjà construit à gérer, constructions nouvelles à édifier et nature de ces constructions, activités en France même ou à l'étranger), l'importance et la nature du personnel employé (holding même important ayant un personnel extrêmement réduit; société de services n'employant que du personnel de bureau, tel celui des Compagnies d'assurances dont l'étude a été entreprise par Michel Crozier, dans « Le monde des employés de bureau », Le Seuil, 1965; sociétés d'exploitation ayant un nombreux personnel ouvrier), ville où se trouve le siège social, localisation et unicité ou multiplicité de ses sièges d'exploitation, son dynamisme (augmentation ou stagnation du chiffre d'affaires, nombre des brevets pris et des licences concédées

ou acquises, etc.), et bien d'autres éléments. Mais ceux-ci (que le sociologue ne doit d'ailleurs pas négliger, en raison notamment de leurs interférences avec la structure du milieu des actionnaires), d'une part ne sont généralement pas spécifiques de la société par actions, puisqu'ils existent dans d'autres entreprises publiques et privées qui ont la même activité mais un statut juridique différent, d'autre part ont déjà été étudiés dans une certaine mesure par les juristes et les économistes (les liaisons financières qui unissent les dirigeants « contrôlares » des sociétés sont dans l'ensemble bien connues). Par contre le milieu des actionnaires « non contrôlares » ou « bailleurs de fonds » qui, lui, est bien spécifique de la société par actions, sans lesquels elle n'existerait pas, n'a pas été à notre connaissance systématiquement étudié. Or il paraît bien peu probable que ce milieu soit aussi homogène qu'on le croit, que « les actionnaires » se recrutent dans les mêmes cercles pour n'importe quel type de société, et il paraît peu probable aussi que, si ces cercles se révèlent très différents les uns des autres, les dirigeants « contrôlares » des sociétés puissent agir identiquement dans un climat très caractérisé, par exemple d'une part par des actionnaires relativement concentrés, riches et influents dans le pays et d'autre part par des actionnaires très dispersés et de situation modeste.

Nous pensons donc qu'étant donné l'intérêt de cet examen, il devrait être utile et qu'il est possible, pour étudier le monde des actionnaires et chercher à en déterminer les structures variées à substituer à la morne plaine qu'on croit voir en le regardant de trop loin, d'analyser les listes de souscripteurs de sociétés de divers types d'activité et de nature. A titre d'essai, nous avons donc choisi d'étudier aujourd'hui deux sociétés qui, si notre opinion est exacte, doivent présenter des structures différentes en ce qui concerne les milieux où se recrutent leurs actionnaires, une société immobilière d'investissement conventionnée et une société industrielle, au moyen de l'analyse des listes de souscripteurs à l'augmentation de capital que chacune d'entre elles a effectuée en 1963-1964.

La Société immobilière d'investissement en cause, dont le siège est à Paris, qui a été créée sous l'égide d'une Compagnie d'assurances et de banques et qui n'est pas cotée en Bourse, est immatriculée au Registre du Commerce de la Seine sous le n° 64 B 1429. Les sociétés de l'espèce, qui ont pour objet de construire et de gérer des immeubles à usage principal d'habitation, sont régies par l'article 15 de la loi du 25 février 1953, les articles 33 et suivants de la loi du 15 mars 1963 et le décret du 13 juillet 1963; elles bénéficient des faveurs du législateur par des exemptions fiscales pour elles-mêmes et pour leurs actionnaires (notamment exemption dans certaines limites de droits de succession et de l'impôt sur le revenu) qui doivent normalement attirer des souscripteurs payant par ailleurs des impôts élevés, et par la possibilité pour les incapables et les femmes mariées sous certains contrats de type restrictif de leurs droits de souscrire des actions de ces sociétés comme si c'étaient des valeurs d'État.

La Société industrielle étudiée a son siège également à Paris; elle fabrique des appareils de physique, notamment pour les traitements médicaux; elle est la filiale d'une puissante société construisant des matériels électriques de toute importance; elle est cotée à la Bourse de Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de la Seine sous le n° 54 B 10 562.

La Société immobilière d'investissement avait été créée en 1963 au capital initial de 200 000 F entièrement souscrit par les sociétés promotrices. L'augmentation de capital qui va être étudiée portait sur un montant de 54 800 000 F libérable d'un quart à la souscription (ouverte du 16 ou 31 mars 1964), portant ainsi le capital à 55 000 000 F. Les souscriptions (548 000 actions nouvelles de 100 F) avaient lieu au pair. Elles étaient recueillies dans leur clientèle par 3 banques parisiennes privées qui avaient contribué à la constitution de la société, banques importantes mais n'ayant pas de succursales en province.

L'augmentation de capital de la Société industrielle a eu lieu fin 1963; elle portait sur un montant de 2 343 360 F (plus 1 406 016 F de primes) portant le capital de 4 686 720 F à 7 030 080 F. Les 58 584 actions nouvelles de 40 F étaient souscrites à 64 F. Les souscriptions étaient recueillies par de grands établissements de crédit ayant des guichets dans toute la France.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'INVESTISSEMENT

Il y avait en tout 841 souscripteurs dont 19 personnes morales (sociétés, associations, caisses de capitalisation et retraite), soit 2,26 %.

Les 19 personnes morales ont souscrit 286 205 actions sur 548 000, soit 52,5 % du total; sur ces 286 205 actions, 8 organismes paraissant poursuivre uniquement une politique de placements intéressants ont souscrit 9 060 actions (soit en moyenne 1 132 actions par organisme, chiffre à comparer avec celui indiqué plus loin pour les personnes physiques). Les 11 autres personnes morales étaient les sociétés promotrices, qui ont souscrit ensemble 277 145 actions (dont 188 325 pour la Compagnie d'assurances principale promotrice), soit 50,6 % de l'ensemble des souscriptions.

Il restait 261 795 actions (soit 47,5 %) qui ont été souscrites par 822 souscripteurs personnes physiques, soit en moyenne 318,5 actions par souscripteur, représentant (libération immédiate d'un quart) un versement moyen de 7 962,50 F par souscripteur; on remarque l'importance de cette somme.

Nous avons particulièrement étudié les personnes physiques; notre examen a porté sur 814 souscriptions seulement (quelques-unes, faites par des indivisions complexes qui auraient été difficiles à traiter, ont été négligées).

Les membres de l'aristocratie nobiliaire étaient au nombre de 115, soit 14,1 %.

Les hommes étaient au nombre de 435 (soit 53,44 %), les femmes au nombre de 379 (46,56 %); ils se décomposaient en 424 hommes souscrivant en leur seul nom, 368 femmes souscrivant en leur seul nom et 22 hommes et femmes mariés souscrivant tous deux (soit 11 couples).

Sur les 368 femmes souscrivant seules, 338 (soit 91,8 %) étaient sans profession. Il y avait 155 veuves (42,3 %), 121 femmes mariées (32 %), 72 célibataires majeures (19,6 %), 14 divorcées (3,8 %), 6 célibataires mineures (1,6 %). Le régime matrimonial des femmes mariées n'étant pas mentionné, il n'a pas été possible de déterminer si des femmes dont les possibilités d'emploi de leurs biens étaient limitées par leur contrat de mariage ont été attirées par les avantages faits par le législateur au type de société en cause à cet égard. Il ne le semble d'ailleurs pas, si l'on en juge par le peu de mineures dont les représentants ont été attirés par ce type de placements.

La proportion des femmes parmi les actionnaires non contrôlaires (46,56 %) apparaît élevée; elle ne se répercute pas dans la représentation au conseil d'administration où il n'y a pas de femmes. (Il y aurait d'ailleurs une intéressante étude sociologique à faire sur ces « sociétés d'hommes » que constitue le milieu des dirigeants des sociétés par actions. A titre d'exemple nous avons relevé dans l'annuaire Chaix des principales sociétés par actions (édition 1962) la liste des administrateurs, hauts directeurs et commissaires aux comptes de celles-ci. Elle comprend 5 251 noms, dont 5 214 hommes (soit 99,3 %) et 37 femmes (soit 0,7 %). La situation est encore plus nette, si possible, en ce qui concerne le nombre de postes occupés par lesdites personnes : les hommes occupent 8 743 postes, soit 99,6 % et les femmes 41 postes, soit 0,4 %).

Sur les 435 hommes ayant souscrit (dont 4 mineurs seulement), 77 (soit 17,7 %)

étaient sans profession (46 indiqués « sans profession » et 31 « propriétaires »); 80 administrateurs de sociétés ou industriels (soit 18,4 %); 77 ingénieurs (soit 17,7 %); 30 médecins (6,9 %); 27 négociants ou commerçants (soit 6,2 %), dont 23 indiqués comme « négociants » et 4 comme « commerçants »; 11 étaient fonctionnaires civils ou militaires (soit 2,5 %), les hauts fonctionnaires et officiers généraux n'étant pas pris en compte dans ce dernier chiffre. Le niveau social des souscripteurs apparaît donc élevé (les 3 premières rubriques représentent à elles seules 53,8 % des souscripteurs), ainsi que le confirmerait d'ailleurs une analyse plus poussée des professions de l'ensemble des souscripteurs. Les médecins occupent également une place sans commune mesure avec leur proportion dans le pays, conforme d'ailleurs au caractère bien connu de leur rang élevé dans la hiérarchie de l'aisance financière.

Sur les 814 souscripteurs étudiés, 17 habitent hors métropole (soit 2,1 %) dont 13 en zone franc. 583 (soit 71,6 %) habitent la région parisienne (que nous avons limitée dans ce travail à Paris, Seine et Seine-et-Oise), dont 467 à Paris, 30 à Neuilly-sur-Seine, 39 en Seine hors Neuilly, 47 en Seine-et-Oise. Il y a donc une grosse majorité pour la région parisienne. En ce qui concerne la répartition des 476 souscripteurs habitant Paris même selon les arrondissements, la situation est la suivante : 16^e arrondissement : 175; 17^e : 63; 7^e : 56; 8^e : 52; 6^e : 24; 15^e : 22; 9^e : 18; 5^e et 19^e : 7 pour chacun d'eux; 1^{er}, 14^e et 18^e : 6 pour chacun; 2^e, 10^e et 20^e : 4 pour chacun; 4^e, 11^e et 12^e : 3 pour chacun; 3^e et 13^e : 2 pour chacun. Les 4 arrondissements des « beaux quartiers » des 16^e, 17^e, 7^e et 8^e représentent ensemble 74 % des souscripteurs parisiens (346). Les souscripteurs habitant à Neuilly-sur-Seine (30) ajoutés à ceux de ces 4 arrondissements, soit en tout 376, représentent à eux seuls 64,5 % des souscripteurs de la région parisienne. On peut également signaler que les 52 souscripteurs habitant le 8^e arrondissement de Paris ont souscrit en moyenne 683 actions par souscripteur, soit largement plus du double de la moyenne générale; on pourrait d'ailleurs poursuivre l'analyse plus loin que nous le faisons dans ces « Prolégomènes » en étudiant les montants moyens et médians des souscriptions et versements selon les sexes, les professions, les domiciles à Paris et dans les différentes régions de France. L'étude qui précède suffit cependant amplement à montrer le caractère élevé dans la hiérarchie de richesse et de prestige social où se recrutent les actionnaires de la société en cause.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Il y avait en tout 2 403 souscripteurs, dont 202 n'étaient pas des personnes physiques dénommées en la liste et représentaient 42 788 actions souscrites. Sur ces 202 souscripteurs, 187 étaient des agents de change de Paris et de province, des agences de banques et des notaires réglant des successions, presque tous agissant pour le compte de mandants personnes physiques, mais que nous avons éliminés faute de renseignements précis; ces 187 éliminés représentaient 6 261 actions. Il restait 15 personnes morales (sociétés, associations, caisses de capitalisation et de retraite) agissant pour leur compte. Ces 15 personnes morales ont souscrit 36 527 actions (soit 62,35 % de l'ensemble des souscriptions); sur ces 36 527 actions, 13 organismes paraissant poursuivre uniquement une politique de placements intéressants ont souscrit 2 550 actions (soit en moyenne 170 actions par organisme, chiffre à comparer avec celui indiqué plus loin pour les personnes physiques). Les 2 autres personnes morales étaient les sociétés contrôlaires, qui ont souscrit ensemble 33 977 actions, soit 58 % du total des souscriptions.

Il restait 22 057 actions (soit 37,65 %) qui ont été souscrites par les personnes phy-

siques, y compris celles représentées par des mandataires banquiers, notaires et agents de change. Les 2 201 souscripteurs personnes physiques connues et dénommées en la liste ont souscrit 15 796 actions, soit en moyenne 7,17 actions par souscripteur, représentant (ces actions de 40 F étant émises à 64 F) un versement moyen de 458,88 F par souscripteur (soit 5,9 % seulement de la somme versée par chaque souscripteur personne physique dans la société précédemment examinée).

En ce qui concerne les personnes physiques à étudier, nous avons retenu, après l'élimination susindiquée de ceux n'ayant pas souscrit par eux-mêmes, une personne sur 3 dans la liste des souscripteurs, selon son rang sur celle-ci (1, 4, 7, etc.). Ceci n'était pas sans inconvénients étant donné que nous avons étudié l'intégralité des souscripteurs dans l'autre société et que ce procédé ne nous permettait pas d'identifier comme nous avons pu le faire dans l'autre les couples souscrivant ensemble; ces inconvénients n'étaient cependant pas graves en l'espèce et il nous est resté un échantillon de 732 personnes physiques, soit du même ordre de grandeur que celui de la première société.

Les hommes (aucun mineur parmi eux) étaient au nombre de 579 (soit 79,1 %) et les femmes 153 (soit 20,9 %) dont 2 mineures.

Sur les 153 femmes, 108 (soit 70,6 %) étaient sans profession. Il y avait 58 veuves (37,9 %), 52 célibataires majeures (33,9 %), 37 mariées (24,2 %) dont 14 étaient indiquées comme séparées de biens soit approximativement le tiers d'entre elles, 4 divorcées (2,6 %), 2 célibataires mineures (1,3 %).

Sur les 579 hommes ayant souscrit, 176 (soit 30,4 %) étaient sans profession (126 indiqués comme « sans profession » et 50 comme « propriétaires »); 47 ingénieurs (8,1 %); 36 fonctionnaires (autres que « hauts ») civils ou militaires (6,2 %); 34 commerçants (6 %), dont 32 indiqués comme « commerçants » et 2 comme « négociants »; 15 administrateurs de sociétés ou industriels (2,5 %); 14 médecins (2,4 %). La classification s'est révélée plus difficile que pour l'autre société, en ce qui concerne les commerçants en particulier qui, dans la Société industrielle présentement étudiée, sont difficiles à distinguer d'autres professions, souvent productrices, les artisans notamment. Les 3 rubriques des souscripteurs « sans profession », « industriels » et « ingénieurs » représentent 41 % des souscripteurs. Ceux dits « sans profession » et « propriétaires », et même certains de ceux ayant des professions, peuvent d'ailleurs être d'un niveau social en fait inférieur aux qualifications correspondantes de l'autre société.

Il y avait sur 734 souscripteurs étudiés à ce point de vue 16 membres de l'aristocratie nobiliaire, soit 2,2 %.

Résident hors métropole : 18 souscripteurs sur le même nombre de 734 (dont 16 en zone franc), soit 2,4 %. 228 (soit 31 %) habitent la région parisienne, dont 137 à Paris, 6 à Neuilly-sur-Seine, 45 en Seine hors Neuilly, 40 en Seine-et-Oise. La proportion des souscripteurs habitant la région parisienne, tout en étant supérieure au pourcentage de la population par rapport à la province, est donc nettement moins importante que dans l'autre société. En ce qui concerne la répartition des 137 souscripteurs habitant Paris même selon les arrondissements, la situation est la suivante : 16^e arrondissement : 22; 15^e : 20; 17^e : 19; 7^e : 11; 6^e : 9; 12^e : 7; 8^e et 18^e : 6 pour chacun d'eux; 3^e, 9^e, 11^e, 14^e et 20^e : 5 pour chacun; 5^e et 13^e : 3 pour chacun; 10^e et 19^e : 2 pour chacun; 1^{er} et 4^e : 1 pour chacun. Les 16^e, 17^e, 7^e et 8^e arrondissements représentent ensemble 68 actionnaires sur 137, soit sensiblement 50 % des souscripteurs parisiens. Les souscripteurs de Neuilly-sur-Seine (6) ajoutés à ceux de ces 4 arrondissements, soit en tout 74, représentent ensemble 32,5 % des souscripteurs de la région parisienne.

COMPARAISON ENTRE LES 2 SOCIÉTÉS

Les 2 sociétés en cause présentent un certain nombre de caractères communs et de nombreuses différences.

Les 2 sociétés sont « contrôlées », mais ne sont pas de simples excroissances des sociétés contrôlaires, qui détiennent entre 50 % et 60 % du capital des sociétés étudiées (50,6 % dans la Société d'investissements immobiliers; 58 % dans la Société industrielle).

Les souscripteurs sans profession sont nombreux (91,8 % des femmes dans la 1^{re} société; 70,6 % dans la 2^e; 17,7 % des hommes dans la 1^{re}; 30,4 % dans la 2^e). Elle est d'ailleurs probablement plus grande encore qu'il apparaît, tant chez les femmes que chez les hommes; le titre d'ingénieur, par exemple, ne paraît pas toujours correspondre à une fonction effectivement exercée. Les femmes divorcées sont en nombre très faible. Les mineurs également, malgré l'attrait qu'aurait pu avoir pour eux la 1^{re} société du fait des dispositions légales la régissant. Les veuves sont nombreuses parmi les femmes actionnaires, mais n'ont pas du tout de majorité absolue; à bien plus forte raison sont-elles très minoritaires sur l'ensemble des actionnaires, contrairement à ce qu'on écrit quelquefois. Les actionnaires hors métropole sont peu nombreux, particulièrement ceux qui vivent dans un pays autre que d'influence française. La région parisienne joue un rôle important et, plus particulièrement, à l'intérieur de la région parisienne, les « beaux quartiers » de Paris.

Mais les différences apparaissent beaucoup plus nombreuses :

Chaque souscripteur personne physique dans la Société d'investissements immobiliers a souscrit 318,5 actions en moyenne contre 7,17 actions en moyenne pour chaque souscripteur personne physique dans la Société industrielle, ce qui correspondait à un versement moyen de 7 962,50 F par souscripteur pour la 1^{re} société et de 458,88 F par souscripteur pour la 2^e société; sans doute ces chiffres doivent-ils être fortement corrigés pour permettre de comparer les implications financières respectives des 2 souscriptions, d'une part parce que le souscripteur de la 2^e société agit au moyen d'un droit préférentiel de souscription dont il appert que le souscripteur d'une action nouvelle est déjà titulaire de 2 actions anciennes (ou a dû acheter par ailleurs les droits de souscription nécessaires), d'autre part que la somme appelée par la 2^e société était moindre que celle appelée par la 1^{re}, enfin parce que le montant de la prime d'émission dans la 2^e société a été calculé favorablement pour les souscripteurs; la valeur de l'action de la Société industrielle étant à la Bourse du 2 janvier 1964 de 127 F ex-droit, on peut estimer, compte tenu de ce qui précède, que le fait d'avoir souscrit 7,17 actions signifie que l'actionnaire personne physique de cette société est propriétaire en moyenne après sa souscription de droits sociaux d'une valeur de $7,17 \times 3 \times 127 = 2 731,77$ F, somme qui reste encore loin de celle de 7 962,50 F représentant la moyenne des souscriptions faites par les personnes physiques dans la Société immobilière d'investissement.

Les femmes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses dans la 1^{re} société que dans la 2^e.

La proportion des veuves (vraisemblablement celles des classes moins riches disposent-elles de moindres excédents de numéraire à placer en actions) et des femmes mariées est nettement plus grande dans la 1^{re} société. Par contre les célibataires y sont proportionnellement moins nombreuses.

L'aristocratie nobiliaire est beaucoup mieux représentée dans la 1^{re} société que dans la seconde.

Les professions à haut prestige social et rémunératrices sont mieux représentées dans

la 1^{re} société que dans la 2^e (voir par exemple l'inversion quantitative de l'appellation « négociant » par rapport à l'appellation « commerçant » entre les 2 sociétés); l'étude des professions respectives des femmes ayant une activité dans les 2 sociétés, que nous ne rapportons pas ici, le montre également. La qualité des banques privées ayant donné leur concours à cette émission et les avantages fiscaux accordés aux souscripteurs expliquent sans doute dans une grande mesure cette situation.

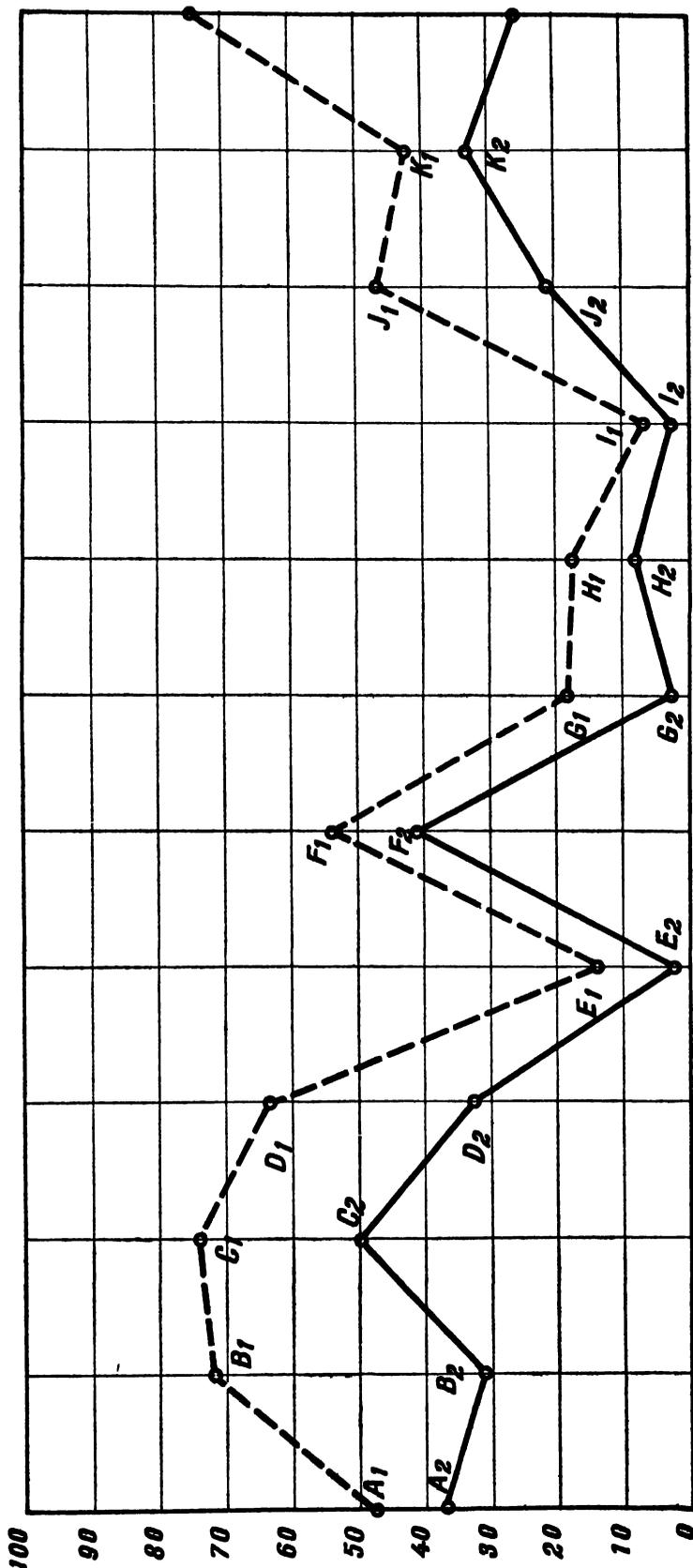
Les actionnaires de la région parisienne jouent un rôle encore beaucoup plus important dans la 1^{re} société que dans la 2^e; le fait que cette dernière soit cotée en Bourse et diffusée par les grands établissements de crédit a sans doute joué un rôle important. A l'intérieur de Paris et de la région parisienne, les quartiers et localités riches et de prestige jouent également un rôle plus fort dans la 1^{re} que dans la 2^e. La répartition des souscripteurs en province pourrait sans doute être de même étudiée utilement; sous réserve d'une analyse quantitative précise à faire, nous avons l'impression qu'elle est plus dispersée dans la 2^e société que dans la 1^{re} où semblent exister des nébuleuses autour de villes riches où, peut-être, les banques parisiennes privées ont des correspondants (Lyon, Bordeaux, par exemple) et dans certaines régions « de châteaux ».

Nous avons résumé certains des résultats obtenus plus haut, à titre de simple illustration de ceux-ci, dans le graphique ci-dessous, qui (sauf le 1^{er} qui sert de point de départ) paraissent tous des indices de plus haut niveau social des actionnaires de la 1^{re} des 2 sociétés, et maintiennent le tracé de la Société immobilière d'investissement toujours au dessus de celui de la société industrielle.

CONCLUSION PROVISOIRE

Du travail qui précède, il résulte à l'évidence qu'on ne peut pas parler du milieu indifférencié des « actionnaires de sociétés » en général et qu'il y a des types différents de sociétés par actions, lesquelles présentent entre elles d'importantes différences quant aux actionnaires qu'elles groupent (et par voie de conséquence quant aux interactions et influences réciproques qui se produisent entre les dirigeants des sociétés et les actionnaires bailleurs de fonds) en ce qui concerne leurs origines géographiques, leurs classes sociales et professionnelles, leurs sexes, leur prestige social, etc. La tâche de l'avenir semble devoir être de décrire, définir, caractériser et expliquer cette typologie des familles de sociétés par actions : l'exemple qui précède montre une nette différence de milieux sociaux entre une Société immobilière d'investissement non cotée en Bourse et une Société industrielle cotée. Une Société immobilière d'investissement créée comme celle qui a été étudiée ci-dessus, puis introduite en Bourse (et il en existe de telles) ne verrait-elle pas ses caractères originaires tirés dans le sens de la Société industrielle et son tracé représentatif sur notre graphique ne se trouverait-il pas proche de la Société immobilière ci-dessus analysée, mais moins distant que celle-ci du tracé de la Société industrielle? Et vraisemblablement les sociétés évoluent en ce qui concerne le milieu des actionnaires qui les composent, selon les transformations de leur activité sociale, les modifications statutaires, les fusions et scissions, les changements de structure des groupes qui les patronnent, etc., d'où l'intérêt d'étudier dans le temps ces variations de milieux des souscripteurs par des monographies qui saisi-
raient les sociétés par actions dans l'état qui était le leur à chacune de leurs augmentations de capital en numéraire. Par ailleurs, la composition des groupes d'actionnaires est-elle la même pour une tranquille affaire de gestion immobilière en métropole que pour une exploitation minière un peu spéculative dans la jungle malaise? Il ne le semble pas. La notion de « placement de père de famille »

Société d'investissement immobilier : - - - - - Société industrielle : ———



- A : Proportion des actions souscrites par des personnes physiques (A1 = 47,5 % — A2 = 37,65 %).
- B : Proportion des habitants de la région parisienne (B1 = 71,6 % — B2 = 31 %).
- C : Proportion des habitants des « beaux quartiers » (C1 = 74 % — C2 = 50 %).
- D : Proportion des habitants des « beaux quartiers » + Neuilly (D1 = 64,5 % — D2 = 32,5 %).
- E : Proportion de l'aristocratie nobiliaire (E1 = 14,1 % — E2 = 2,2 %).
- F : Proportion des « sans profession » + administrateurs de sociétés, industriels et ingénieurs (F1 = 53,8 % — F2 = 41 %).
- G : Proportion des administrateurs de sociétés et industriels (G1 = 18,4 % — G2 = 2,5 %).
- H : Proportion des ingénieurs (H1 = 17,7 % — H2 = 8,1 %).
- I : Proportion des médecins (I1 = 6,9 % — I2 = 2,4 %).
- J : Proportion des femmes (J1 = 46,56 % — J2 = 20,90 %).
- K : Proportion des veuves parmi les souscripteurs femmes (K1 = 42,3 % — K2 = 37,9 %).
- L : Valeur moyenne des droits sociaux de chaque actionnaire personne physique après sa souscription, en pourcentage par rapport à celui de l'autre société (L1 = 74,5 % — L2 = 25,5 %).

correspond-elle à une réalité chiffrable? L'analyse statistique des listes de souscripteurs d'un nombre suffisant de sociétés par actions permettra dans une grande mesure d'éclaircir ces problèmes et nombre d'autres semblables. La typologie des sociétés par actions paraît maintenant possible; c'est un nouveau domaine qui, si on veut l'explorer, s'ouvre à l'étude scientifique de la réalité sociale.

Jean-Paul Poisson